

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

RAPPORT ANNUEL

**SUR LA QUALITE ET LE
PRIX D'ELIMINATION
DES DECHETS**

2022



Sommaire

Présentation générale

- **Le territoire**
- **La compétence du Grand Dax**

Indicateurs techniques

- **Synthèse de la collecte**
- **Analyses détaillées des différents modes de collecte**
- **Programme Local de Prévention des déchets**

Indicateurs financiers

- **Synthèse des dépenses et des recettes**
- **Les dépenses**
- **Modalités de financement et de recettes**

Présentation générale

LE TERRITOIRE

Fiche d'identité

Les 20 communes adhérentes au Grand Dax



Les 20 communes membres ont transféré au Grand Dax l'ensemble de leur compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages.

Le Grand Dax exerce la compétence collecte des déchets ménagers depuis 1997 (SIVOM du Pays Dacquois).

La compétence transport et traitement des déchets est transférée au SITCOM Côte Sud des Landes.

LA COMPETENCE DU GRAND DAX

Rappel de la réglementation

L'organisation de la compétence « collecte » et « traitement » des déchets des ménages est prévue par l'article L 2224-13 du CGCT modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 71 (loi MAPTAM). Ainsi, il est clairement énoncé que la gestion et l'élimination de déchets par les collectivités se ventilent en 3 compétences : la compétence « collecte », la compétence pour les « opérations de transport, de transit ou de regroupement » et la compétence « traitement ».

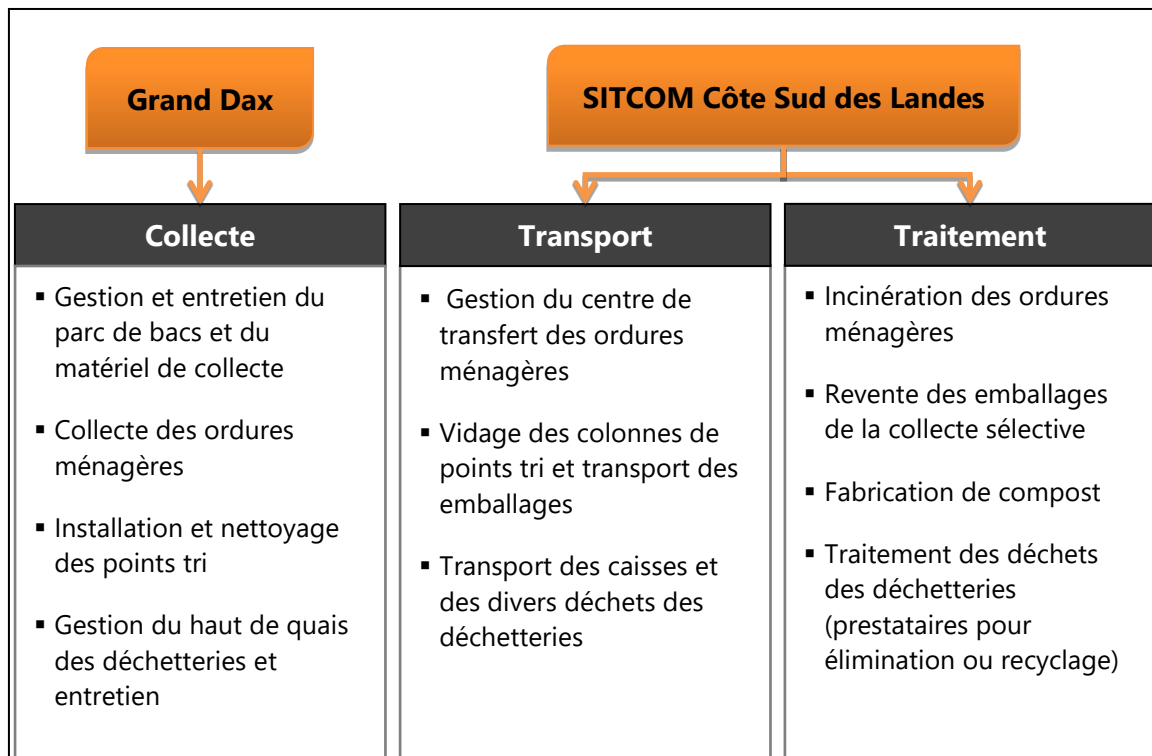
Notons que les opérations de transport, de transit ou de regroupement se situant à la jonction de la collecte et du traitement, peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces parties de la compétence.

Les compétences du Grand Dax

Les communes membres du Grand Dax ont transféré à la Communauté la compétence collecte et traitement des déchets. En cascade, le Grand Dax a transféré le 1^{er} janvier 2004 la partie de la compétence

constituant le transport et le traitement des déchets au SITCOM Côte Sud des Landes. Avec ce transfert de compétence, le SITCOM assure au nom du Grand Dax :

- Le transport des déchets collectés vers leur lieu de traitement ;
- Le traitement (valorisation matière, valorisation énergétique ou stockage) de l'ensemble déchets du Grand Dax (ordures ménagères, emballages ménagers et déchets des déchetteries) ;
- La contractualisation avec les Eco-organismes pour le soutien aux filières de tri.



Indicateurs techniques

SYNTHESE DE LA COLLECTE 2022

En 2022, le Grand Dax a collecté **55 962 tonnes** de déchets. Ces 55 962 tonnes sont ventilées en deux catégories :

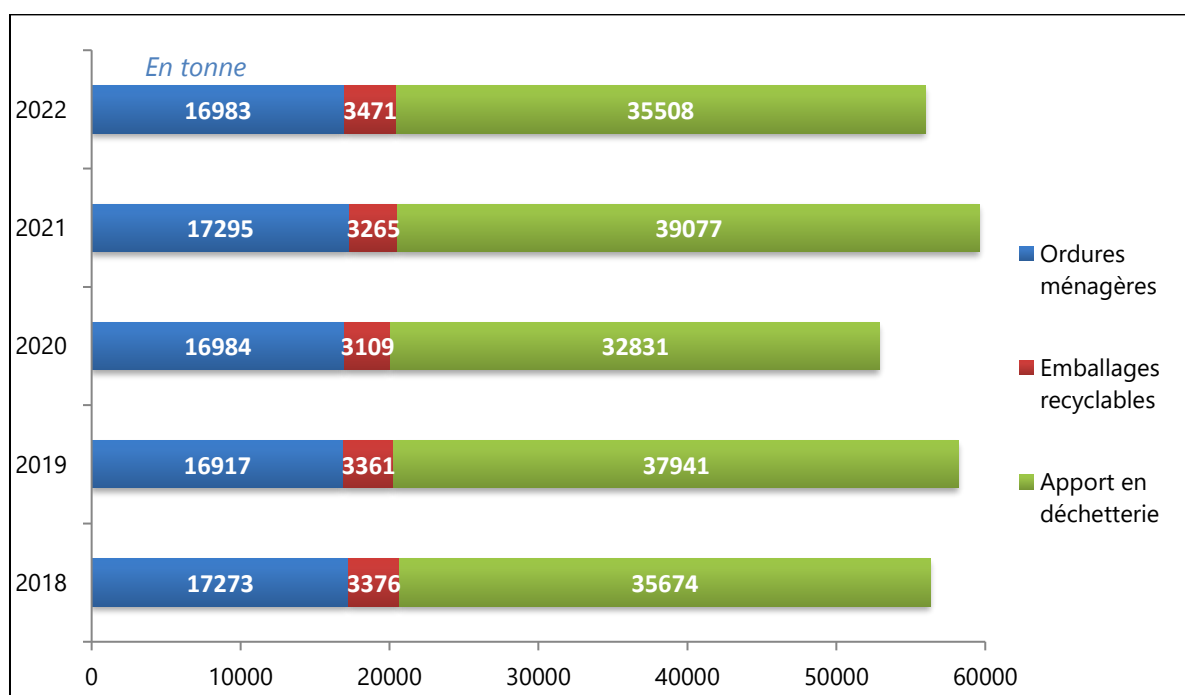
- La **collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (20 454 tonnes, soit 34% de la collecte totale)**. Elle regroupe la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et assimilées et la collecte des déchets d’emballages ménagers via des points d’apport volontaire.
- La **collecte via les déchetteries (35 508 tonnes, soit 66% de la collecte totale)**. Cette collecte inclut les déchets collectés via les 4 déchetteries du territoire, les cartons des professionnels et les objets encombrants. Ces deux derniers types de déchets sont collectés en porte-à-porte puis amenés en déchetteries.

Evolution de la production de déchets

En 2022, **55 962 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont été collectées**. Cela représente une diminution des déchets collectés de 1% en 5 ans et de 6% par rapport à l’année 2021. Cette légère diminution, entre 2018 et 2022, est due à un recul des quantités d’ordures ménagères collectées et à des apports moins importants en déchetteries (respectivement 290 tonnes et 166 tonnes de moins sur 5 ans. Enfin, il semble que l’effet « post 1^{er} confinement » (explosion des tonnages en déchetteries) est disparu, puisque nous retrouvons quasiment le même niveau de production que 2018.

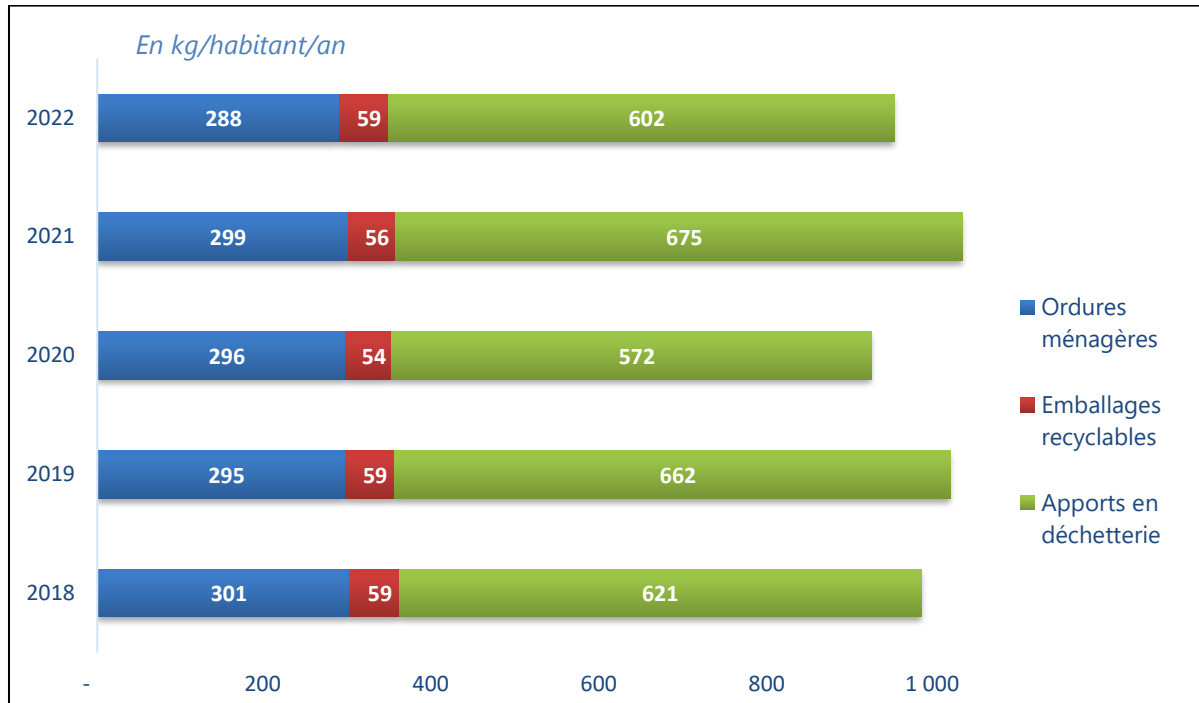
Par ailleurs, les quantités de déchets issues de la collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (ordures ménagères + collecte sélective) ont-elles aussi légèrement diminué (moins 1% en 2022 par rapport à 2018), malgré une augmentation des quantités d’emballage.

Figure 1 : Evolution des quantités de DMA collectés



Par ailleurs, il ressort que le ratio de collecte des DMA par habitant a diminué de 4% entre 2018 et 2022 et de 8% en un an. Il atteint **949 kg/hab en 2022** contre 984 kg/hab en 2018. Ramenée à l'habitant la production d'ordures ménagères est en recul (moins 4%), alors que la collecte sélective est stable.

Figure 2 : Evolution des ratios de collecte des DMA



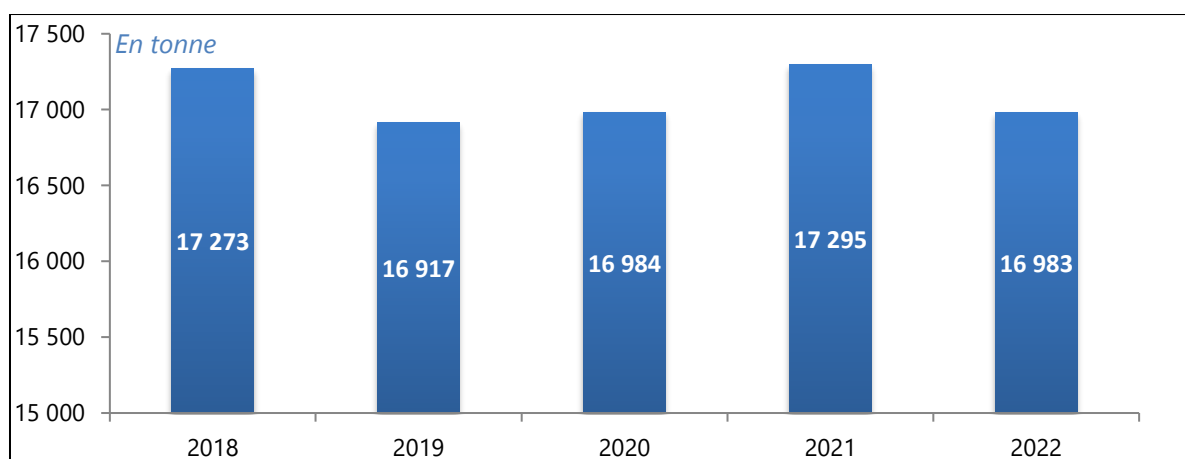
ANALYSES DETAILLEES DES DIFFERENTS MODES DE COLLECTE

La collecte des ordures ménagères

En 2022, la collecte des Ordures Ménagères résiduelles s'élève à **16 983 tonnes**. Cela représente une diminution de 290 tonnes par rapport à 2018 et de 312 tonnes par rapport à 2021.

Ainsi **en 2022**, un habitant du Grand Dax a **produit 288 kg** d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) contre 301 kg en 2018.

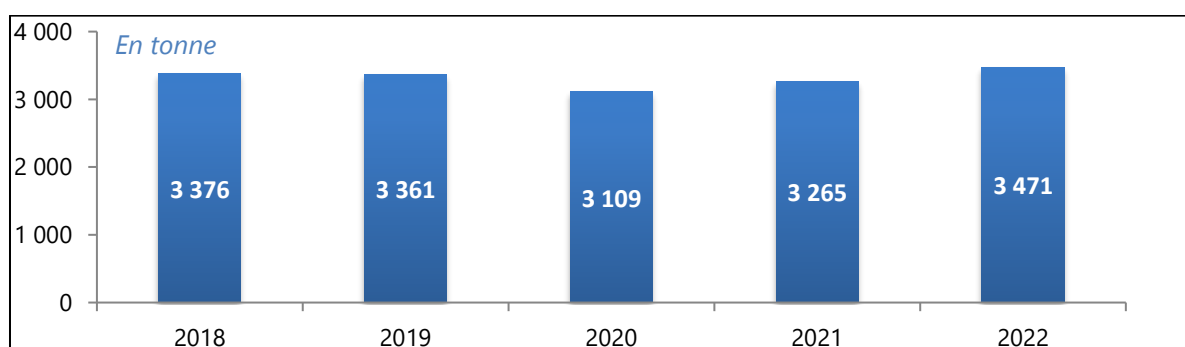
Figure 3 : Evolution des quantités d'ordures ménagères collectées en porte à porte



La collecte en apport volontaire des emballages ménagers

En 2022, les quantités de déchets issues de la collecte sélective ont significativement augmenté par rapport à 2021. Cette augmentation est essentiellement le fruit de l'extension des consignes de tri. Entre 2021 et 2022, les quantités d'emballages ont augmenté de 6%. Depuis 2018, elles ont augmenté de 3%.

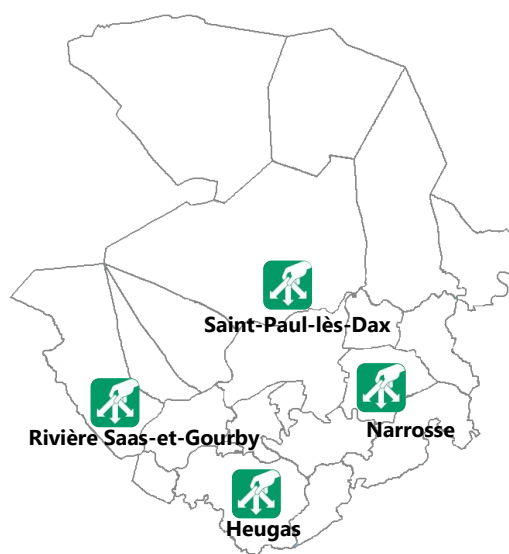
Figure 4 : Evolution des quantités des déchets issus de la collecte sélective



Les apports en déchetteries

Présentation

La communauté d'agglomération met à disposition des habitants du territoire 4 déchetteries (Narrosse, Heugas, Saint-Paul-lès-Dax et Rivière-Saas-et-Gourby).



Déchets acceptés



Déchets refusés

Ordures ménagères, carburants liquides, éléments entiers de carrosserie de voiture ou de camions, cadavres d'animaux, produits explosifs, inflammables ou radioactifs, déchets anatomiques ou infectieux, déchets hospitaliers, bâches agricoles.

Les horaires

Narrosse

Du lundi au samedi
9h à 12h et 14h à 18h

Saint-Paul-Lès-Dax

Du lundi au samedi
9h à 12h et 14h à 18h

Heugas

Les lundis, mercredis et samedis
de 14h à 18h

Rivière Saas-et-Gourby

Du lundi au samedi
9h à 12h et 14h à 18h

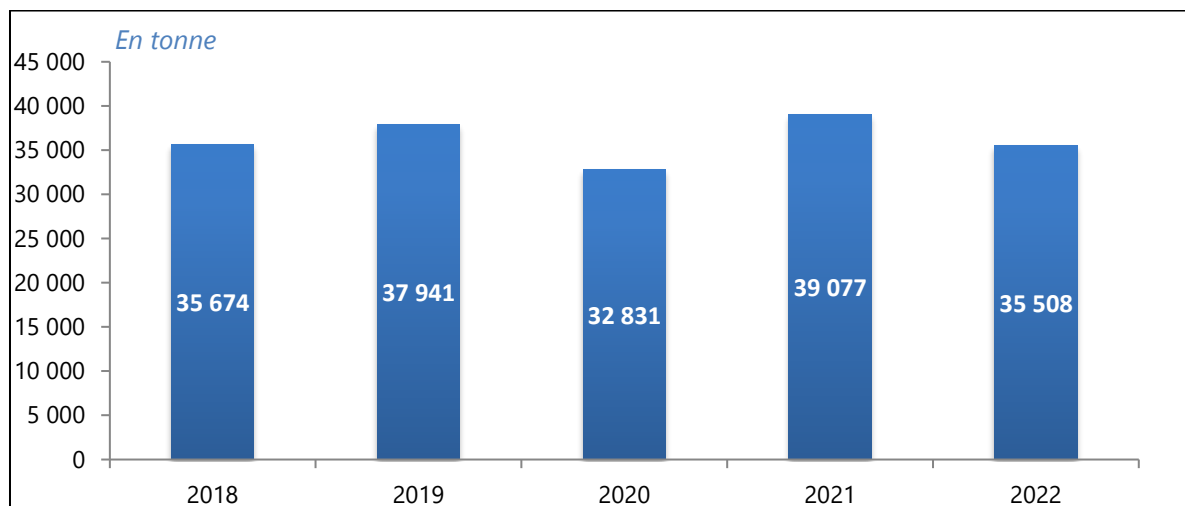
Accès aux professionnels

Les déchetteries du territoire sont ouvertes exclusivement aux professionnels qui s'acquittent de la Redevance Spéciale. Ceux-ci y ont accès dans les mêmes conditions que les particuliers (limite de 2m³ par jour, accès limité aux véhicules légers, attelés d'une remorque et des utilitaires d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes, non attelé).

Tonnages collectés

En 2022, le Grand Dax a collecté **35 508 tonnes** de déchets en déchetteries. Ces quantités ont diminué de 9% par rapport à 2021 et sont revenues quasiment au même niveau de 2018. La différence par rapport à 2021 est due à une chute des quantités de gravats (moins 32 %) et une diminution significative du tout-venant incinérable (moins 11%).

Figure 5 : Evolution des quantités collectées en déchetteries



Les autres collectes

La collecte des cartons commerciaux

Le Grand Dax propose à certaines entreprises de son territoire une collecte des cartons. Les entreprises concernées sont :

- Les entreprises et commerçants de Dax ;
- Les entreprises et commerçants de Saint-Paul-lès-Dax ;
- Les entreprises des ZAE communautaires.

Les entreprises bénéficiaires de cette collecte sont collectées une fois par semaine.

La collecte des encombrants et des déchets verts

Cette collecte, mise en place pour les usagers ne disposant pas de véhicules pour se rendre en déchetterie, est effectuée une fois par mois en porte à porte, selon les conditions suivantes :

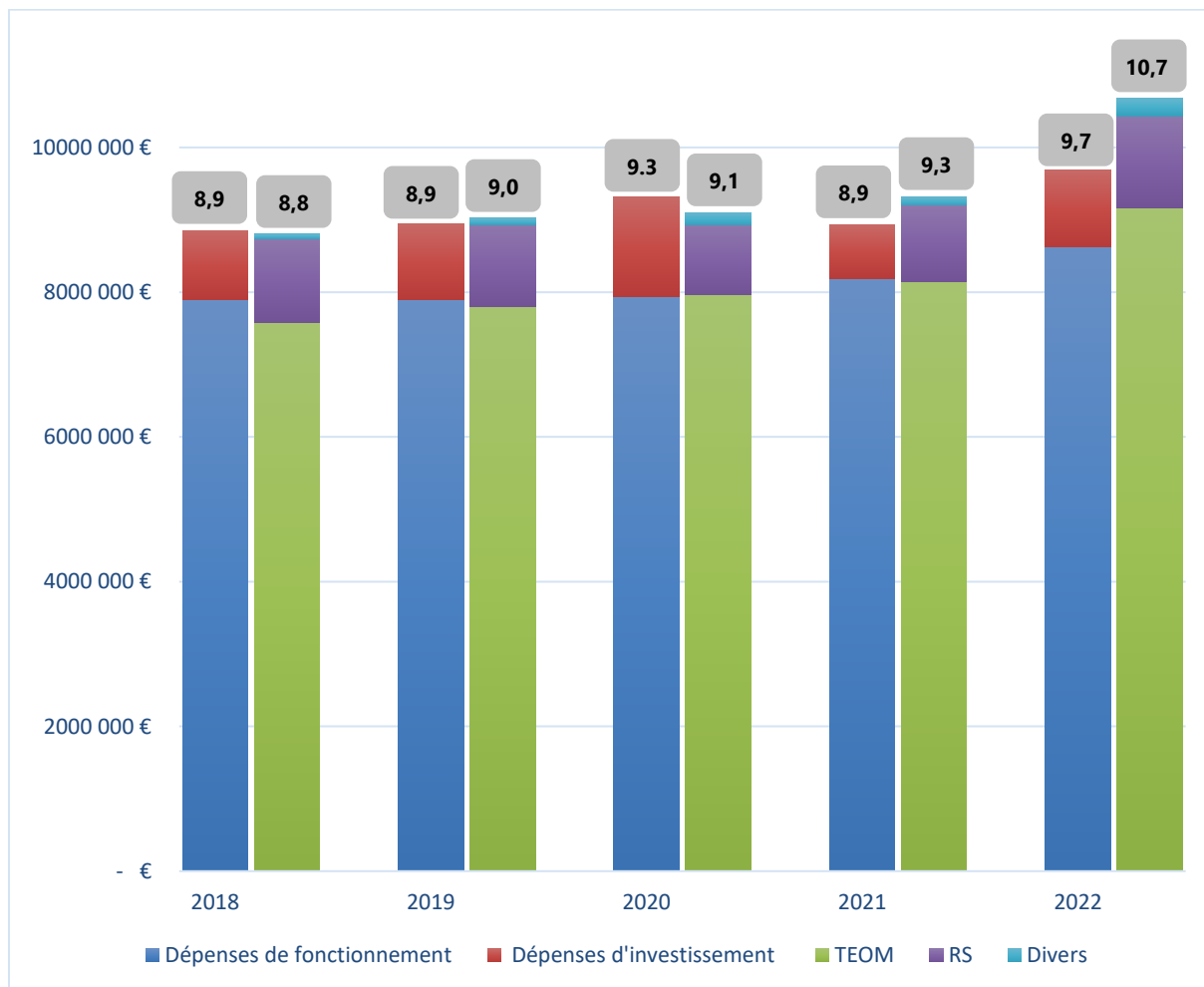
- Facturation de l'enlèvement à hauteur de 20 € ;
- Volume limité à 1m³ par foyer pour les déchets verts.

Indicateurs financiers

Synthèse des dépenses et recettes

En 2022, les **charges de fonctionnement et d'investissement** s'élèvent à **9 687 265 €**. Les **recettes** (TEOM, RS et recettes diverses) quant à elles, s'élèvent à **10 678 969 €**. Notons qu'en 2022, les dépenses d'investissement ont représenté 11% du budget total du service déchets.

Figure 6: Evolution des dépenses et des recettes

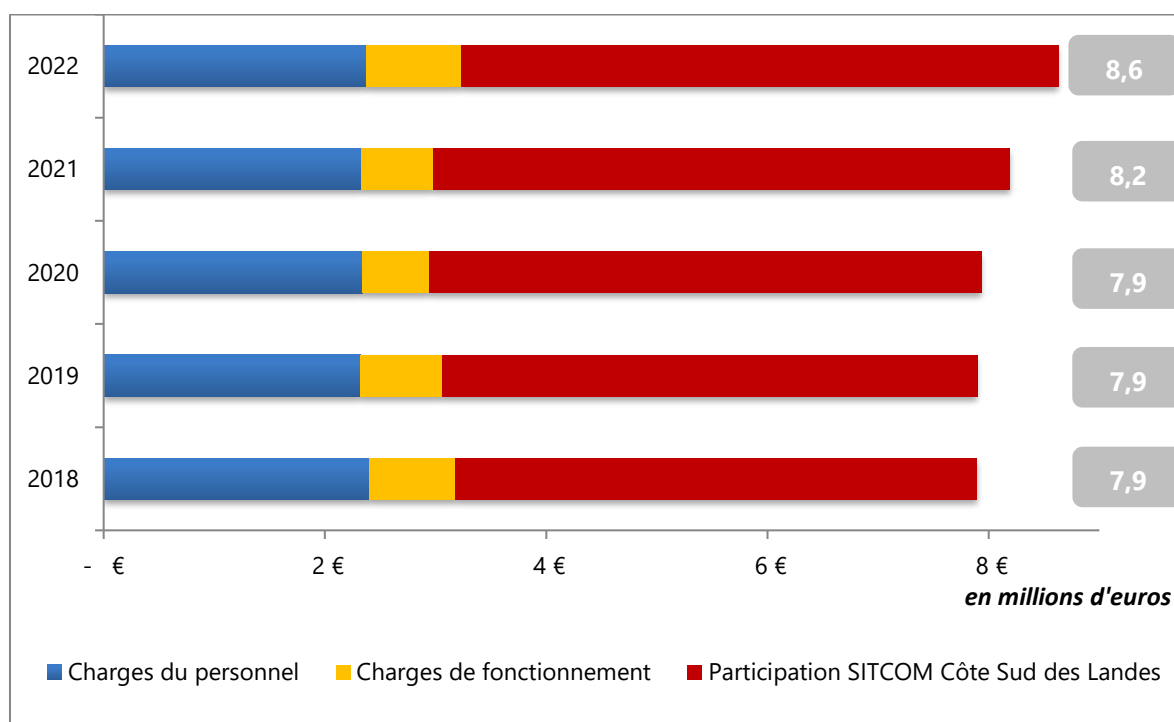


Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement

Pour l'année 2022, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 630 102 €. L'augmentation des dépenses de fonctionnement depuis 5 ans (+9% environ) est en grande partie imputable à l'augmentation de la participation au SITCOM Côte Sud des Landes (augmentation de 14% en 5 ans).

Figure 7: Evolution des dépenses de fonctionnement



Le coût de traitement des ordures ménagères, assuré par le SITCOM Côte Sud des Landes, est passé entre 2018 et 2022 de 4 717 999 € à 5 397 003 €. **Le poids du traitement augmente d'année en année sur le budget de fonctionnement : 60% en 2018 vs. 63% en 2022.**

Pour une première fois depuis 5 ans, les charges de fonctionnement ont-elles aussi significativement augmenté en passant de 654 386 € en 2021, à 861 578 € en 2022 :

- Plus 113 857 € de frais de carburant ;
- Plus 62 851 € pour la réparation des véhicules ;
- Plus 15 491 € pour le lavage des gobelets réutilisables.

Enfin, notons que **les dépenses en personnel pour le Grand Dax ont diminué de 1,3% depuis 5 ans**, malgré le Glissement Vieillesse Technicité et la revalorisation du point d'indice de 3,5% en juillet 2022.

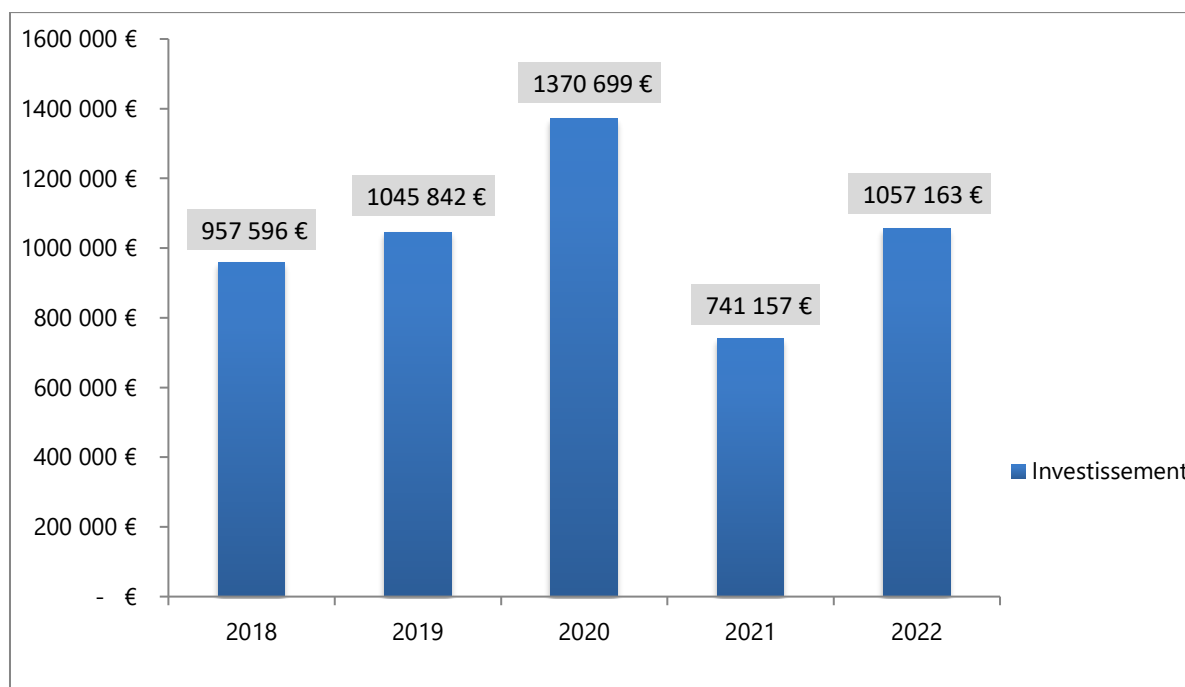
Les dépenses d'investissement

En 2022, les dépenses d'investissement ont été de 1 057 163 €. Depuis ces 5 dernières années, ces dépenses ont connu des niveaux assez divers (entre 0,74 M€ et 1,37 M€).

Les principales dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Acquisition de colonnes enterrées ou semi enterrées : 547 806 €
- Acquisition de bacs : 36 758 €
- Acquisition de composteurs : 22 506 €
- Travaux d'enfouissement des équipements de collecte : 151 407 €
- Achat de véhicules : 120 883 €

Figure 8 : Evolution des dépenses d'investissement

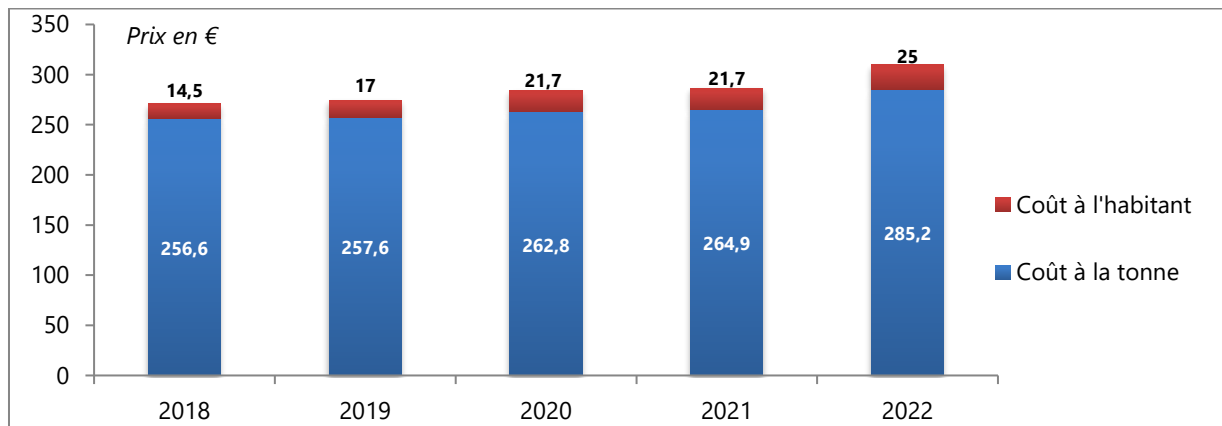


Coûts unitaires

Coûts de traitement pour l'élimination des OM

Le Grand Dax a transmis la compétence de traitement des ordures ménagères au SITCOM Côte Sud des Landes. Celui-ci calcule l'appel à cotisation du Grand Dax en fonction des quantités d'ordures ménagères qu'il a à traiter et en fonction de la population du territoire adhérent. Ainsi pour 2022, le coût du traitement à la tonne des ordures ménagères était de **285.20 €** et le coût par habitant est de **25 €**.

Figure 9 : Coût de traitement de la subdélégation

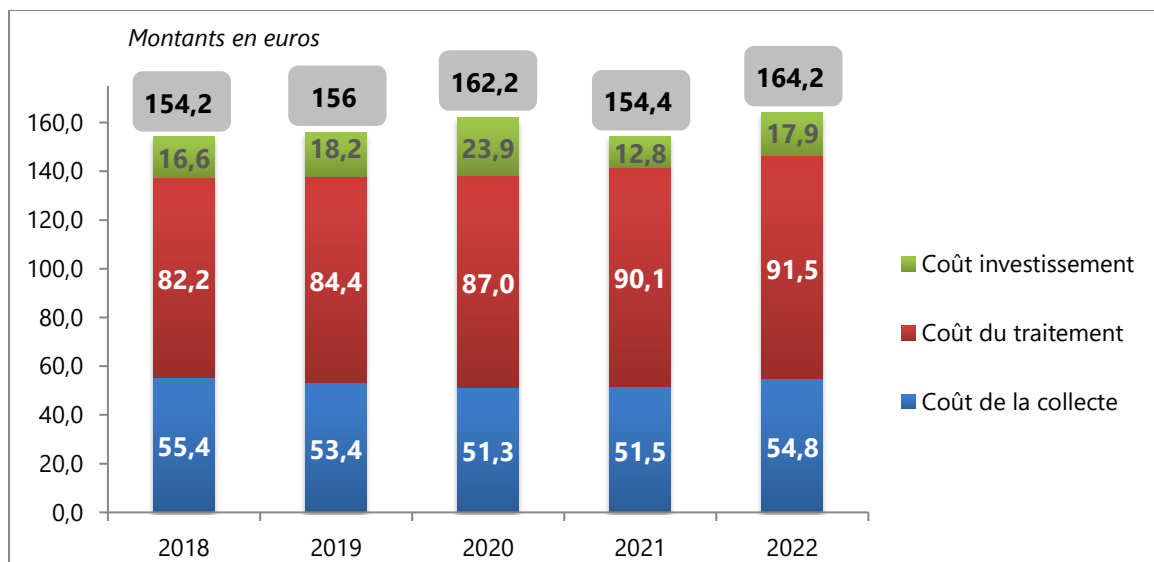


Coûts globaux par habitant (collecte et traitement)

Pour l'année 2022, le coût global par habitant est de **164.2 €**. De cette évolution, il ressort que :

- Les coûts de la collecte ont augmenté par rapport à 2021 mais ils restent en dessous des coûts de collecte de 2018 (augmentation de 6% par rapport à 2021 et diminution 1% par rapport à 2018 ;
- Les coûts du traitement ont augmenté de 11 % par habitant depuis 5 ans ;
- Le Grand Dax a retrouvé un niveau d'investissement important en 2022.

Figure 10 : Coût de la compétence déchets par habitant



Modalités de financement et recettes

Les recettes

En 2022, les recettes ont atteint un montant de **10 678 969 €**. Cela représente une augmentation de 21% en 5 ans. La TEOM représente 86% des recettes totales, la RS 12% et les recettes diverses seulement 2%.

Figure 11 : Evolution des recettes

